

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1141

présenté par
M. Cellier et Mme Pompili

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	270 000	0
<i>dont titre 2</i>	270 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	270 000
<i>dont titre 2</i>	0	270 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	270 000	270 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ses actions de réglementation, d'autorisation, d'inspection et d'information, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire.

Au vu des enjeux actuels, le rôle et les missions de l'ASN ne cessent d'évoluer. A titre d'exemple l'ASN aura dans les prochaines années à se positionner sur :

Le contrôle du vieillissement et la durée de fonctionnement des réacteurs électronucléaires ;

Le contrôle de la mise en service de l'EPR ;

L'encadrement et le contrôle du démantèlement des réacteurs électronucléaires ;

L'encadrement et l'analyse des réexamens de sûreté des installations exploitées par AREVA et le CEA ;

L'instruction des dossiers réglementaires des nouvelles installations (réacteur Jules Horowitz, CIGEO, ITER, ...).

Autant de dossiers qui demanderont un investissement important.

De surcroît, la détection en 2016 d'irrégularités dans l'usine Creusot Forge d'Areva NP nécessite la mise en place d'équipes spécialisées. Ces équipes doivent accueillir des profils d'enquêteurs complémentaires aux profils des inspecteurs de l'ASN, se spécialiser dans l'examen des irrégularités découvertes et, de façon plus pérenne, dans le contrôle renforcé des exploitants et de leurs sous-traitants.

Dès lors, il semble pertinent d'augmenter le nombre d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) au sein de l'ASN. Cette proposition s'inscrit dans la continuité de l'avis de l'ASN en date du 1^{er} juin 2017 qui demande 15 ETPT supplémentaires pour le triennal 2018-2020 et d'une recommandation émise dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, publié en juin 2018, qui préconise une augmentation de 13 ETPT d'ici 2020 (répartis entre les budgets 2019 et 2020).

Sur le triennal 2018-2020, et sans compter les transferts d'emplois de l'IRSN vers l'ASN, seuls 6 ETPT ont été accordés à l'ASN sur les 15 demandés.

	2018	2019	2020
Trajectoire souhaité par l'ASN	5	5	5
Inscrit en LF ou au PLF	2	2	2

La budgétisation des demandes de création d'emplois à l'ASN repose sur les coûts moyens constatés par catégorie d'emplois.

Ainsi, le PLF 2020 prévoit les coûts moyens suivant pour un agent :

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A	70 272	73 136	78 486	36 130	37 340	37 560
Catégorie B	41 206	47 149	41 299	28 000	29 510	25 060
Catégorie C	33 496	37 190	34 767	22 890	23 480	23 290

La création de 3 emplois supplémentaires à l'ASN conduirait à un coût d'environ :

Coût d'entrée de 70k€ par agent hors CAS ; Soit environ 90k€ par agent CAS Pensions compris ; Soit 90.000 X 3 = 270.000 €.

Cet amendement vise ainsi à augmenter de 270 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement alloués aux dépenses de personnel (titre 2) de l'action 09 - « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » du programme 181.

En conséquence, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 07 - « Personnels œuvrant pour les politiques du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » du programme 217 sont diminués de 270 000 €.

Cela afin de faire croître l'effectif de l'ASN de 3 ETPT, soit 1 ETPT supplémentaire par an sur le triennal 2018-2020.